
[Imprimer](#)

Bois d'Arcy : lancement d'un marché de réalisation du parking des Lisières

Image

Grand Paris aménagement lance un marché de travaux de réalisation du parking des Lisières, dans la ZAC de la Croix Bonnet à Bois d’Arcy (Yvelines).

La ZAC de la Croix Bonnet, aménagée par Grand Paris aménagement, fait l’objet d’un programme diversifié de logements et de développement économique avec 50 ha dédiés aux activités. Des équipements publics (crèche, groupe scolaire, etc.), des cheminements piétonniers et cyclables et 36 ha d’espaces verts sont aussi prévus.

Le marché est décomposé en deux lots, dont le premier concerne l’ensemble des ouvrages de voirie et réseaux divers du parking. Il intègre notamment la réalisation des plans d’exécution de phasage et d’exploitation, l’installation de la base vie et son repliement, les travaux préparatoires (démolition ponctuelle de chaussée existante ou créée, rabotage de chaussée, découpe de chaussée à la scie diamantée, remise à niveau d’urgences, etc.), de revêtements et du réseau d’éclairage (terrassement en tranchées, fourreaux, câbles, mâts d’éclairage, etc.).

Il s’agira également de reprendre la voirie de la rue Orane Demazis aux abords du futur parking et de fournir et mettre en place des réseaux d’eaux pluviales et d’éclairage public. “Versailles Grand Parc réalisera les travaux liés au réseau de vidéosurveillance”, précisent les documents de marché.

Volet éclairage public

S’agissant des ouvrages d’éclairage public, le titulaire du marché devra assurer les travaux préparatoires (terrassements de tranchées, massifs de fondation, etc.), la réalisation des réseaux (fourreaux, chambres de tirage, câbles, etc.), la mise en œuvre du matériel d’éclairage (mâts d’éclairage ambiants, mâts d’éclairage routiers, coffrets électriques de commande, etc.) et les raccordements divers, réglages et essais de bon fonctionnement.

Un deuxième lot est relatif aux espaces verts et comprend le nettoyage des surfaces à aménager hors voirie, les terrassements particuliers et fourniture de terre ou de mélange terre-pierre, la fourniture et plantation de végétaux et l’entretien des végétaux pendant la période de garantie, parachèvement et confortement.

[Consulter l’avis sur le BOAMP](#)